

## **BUREAU DU 04 JUILLET 2018**

Délibération 8°18/064

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre signée avec la collectivité telle que référencée dans la liste ci-annexée,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention-cadre listée dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

**VU ET APPROUVE** 

IE

1 2 JUIL. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Europeennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

## ANNEXE A LA DELIBERATION N° B18/...... AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE Bureau du 04/07/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modifications proposées
Métropole du Grand Nancy (F08FC40A001) Avenants n°3 et n°4	Métropole du Grand Nancy  Convention du 23/05/2007	Avenant n°3 : Modification des périmètres à enjeux	Cf. convention initiale et ses avenants	intégration des périmètres à enjeux métropolitain « NANCY – copropriété Bergamote », « VANDOEUVRE-LES-NANCY – Centre Commercial Jeanne d'Arc » et « LAXOU – Centre Commercial Les Provinces »
		Avenant n°4 : Modification de l'échéancier	Cf. convention initiale et ses avenants	cinq annuités